

4

4^e rang > «Pixels»

Association d'Atelier d'architecture Jacques Ayer, Granges-Paccot, et Christophe Pulver, Praz

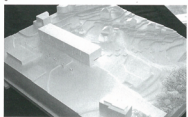
L'implantation du projet est restée identique : un volume allongé bordant la Route de Morat, marquant l'angle de la Route de Chantemerle et définissant un espace d'accueil au nord-ouest. Les réponses données aux nuisances de la Route de Morat par la disposition de locaux annexes sur le front de rue est pertinente ainsi que le dispositif de double hauteur permettant une mise en scène du paysage et de la verdure au sud-ouest. Toutefois, la façade proposée sur le long de la Route de Morat ne donne pas, aux yeux du jury, l'image d'une entreprise ouverte. La matérialisation prévue, qui n'exprime pas les étages, rend le volume plus massif et donne l'image d'un monolithe peu transparent notamment de jour.

L'organisation interne est très linéaire et la disposition des parties servantes engendre une banalisation des espaces de travail. Le dispositif des doubles hauteurs et les parcours plus ludiques proposés risquent de perdre de leur intérêt lors de l'évolution du projet et la mise en place des normes anti-feu. La situation systématique des espaces divers au droit des ouvertures sur la route perturbent les entrées de lumière naturelle. La simplicité du plan permet une bonne flexibilité. La hauteur d'étage est conforme à l'esprit d'un bureau paysagé. Un bémol toutefois à propos de la qualité de la lumière naturelle qui souffre de l'éclairage unilatéral et de la présence de zones sombres. Le rapport sur le coût relève le cube important et un coût supérieur à la moyenne des projets.

1 Niveau 2 Ameublement 3 Rez-de-chaussée
4-5 Coupes 6 Maquette 7 Situation 8 Vue extérieure
9 Vue intérieure



5



6



7



8



9